

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 29 juin 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 29 juin 2015, à 18 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5

Monsieur Normand Martineau, district 6 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 18 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Avis de motion ~ règlement 908-15 (chemin du Gouvernement)
5. Assurances - assuré additionnel (Expo Rive-Nord)
6. Coordonnateur - service de garde
7. Surveillants - service de garde
8. Levée de la séance

15-06X-219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

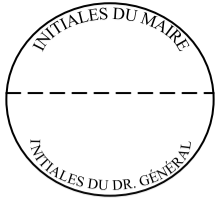
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.



No. résolution
ou annotation

**AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT 908-15 (CHEMIN DU
GOUVERNEMENT)**

Madame Manon Desnoyers donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera ou fera présenter le règlement 908-15 modifiant l'article 5 du règlement 905-15 concernant le décret de travaux sur le chemin du Gouvernement et un emprunt de 899 500 \$. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

15-06X-220

ASSURANCES ~ ASSURÉ ADDITIONNEL (EXPO RIVE-NORD)

CONSIDÉRANT QUE l'Expo Rive-Nord tient son exposition sur les terrains de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit les installations et la main d'oeuvre nécessaire à la tenue de l'évènement;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer l'Expo Rive-Nord comme assuré additionnel sur la protection d'assurances détenue par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'ajout de l'Expo Rive-Nord à titre d'assuré additionnel sur sa police d'assurances de biens et de responsabilité civile, plus particulièrement au niveau de la responsabilité civile, du crime et de la responsabilité civile complémentaire.

ADOPTÉE

15-06X-221

COORDONNATEUR - SERVICE DE GARDE

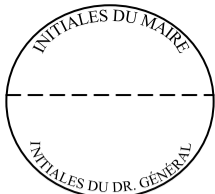
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé, en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Règlement 906-15, à l'embauche d'une étudiante pour travailler au Service de garde offert par la municipalité pour les enfants inscrits au camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine l'embauche de Nathalie Primeau à titre de coordonnatrice pour travailler au Service de garde offert par la municipalité pour les enfants inscrits au camp de jour au cours de l'été 2015, le tout selon les dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 29 juin 2015

15-06X-222

SURVEILLANTS - SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé, en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Règlement 906-15, à l'embauche de 3 étudiants pour travailler au Service de garde offert par la municipalité pour les enfants inscrits au camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine les embauches de Félix Legault, Stéphanie Lamarre, Delauréanne Quesnel à titre de surveillants pour travailler au Service de garde offert par la municipalité pour les enfants inscrits au camp de jour au cours de l'été 2015, le tout selon les dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE

15-06X-223

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière